
LE FONCTIONNEMENT ET LES ACTIONS DES CCAS/CIAS

ACTION SOCIALE - CULTURE - VIE ASSOCIATIVE

 Niveau 1 : DÉCOUVRIR

DURÉE

Une journée

PUBLIC

L'ensemble des élu.e.s



Prérequis : pas de prérequis

Le Centre communal ou intercommunal d'action sociale (CCAS/CIAS) est un outil doté de compétences obligatoires et facultatives en matière d'action sociale, de prévention et de développement social. Actualiser vos connaissances sur les enjeux de l'action sociale et sur les missions du CCAS/CIAS représente un enjeu fort pour vous élu.e qui devez mieux répondre aux attentes des habitant.e.s de votre territoire.

☑ OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement des CCAS / CIAS;
- Découvrir les missions et les actions possibles des CCAS/CIAS

📖 PROGRAMME

- Définir l'aide sociale et l'action sociale
- Clarifier l'organisation, les compétences, et le fonctionnement du CCAS/CIAS
- Mieux connaître les outils d'intervention en matière d'action sociale
- Adapter et/ou créer des services variés (petite enfance, enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes en difficulté d'insertion...) en fonction des besoins des familles et des échelles territoriales compétentes.

Modalités d'évaluation :

Des bilans collectifs sont effectués tout au long de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. A l'issue de la formation des questionnaires d'évaluation sont complétés sur place.

Accessibilité de la formation pour les personnes en situation de handicap :

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

MÉTHODE

- Apports de connaissances indispensables ; échanges entre les élu.es et à partir des situations rencontrées par les participant.es.
- Transmission d'un dossier reprenant les points fondamentaux des thèmes abordés ainsi qu'une bibliographie et une sitographie.

Conditions matérielles et techniques :

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Contacts, modalités et délais d'accès :

Selon le type de formation :

- Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en [cliquant ici](#)
- Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infos-pratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

SESSIONS À VENIR

N'hésitez pas à prendre contact avec l'Aric pour organiser cette formation sur votre territoire.

